



CRITERES DE SELECTION LRBA



CHAMPIONNATS D'EUROPE DE CROSS TILBURG (NED) – 9 DECEMBRE 2018

Critères de sélection :

Le lundi **26 novembre**, la commission de sélection de la LRBA annoncera la sélection pour Championnats d'Europe de Cross.

La sélection se fera sur base des résultats de Roulers (PARTICIPATION OBLIGATOIRE 25 novembre 2018) et tiendra compte des résultats de la période de compétition hivernale récemment écoulée ainsi que des temps réalisés sur piste durant l'été.

La sélection se fera sur les chances de réussite d'une bonne performance en individuel (potentiel top 20) ou dans le classement par pays (top 6). Le classement par équipe se fera sur base des places obtenues par les 3 meilleurs athlètes par pays.

Catégories d'âge :

U20 hommes/femmes (°1999, °2000 ou °2001)

U23 hommes/femmes (°1996, °1997 ou °1998)

TC hommes/femmes (°1995 ou plus âgé)

Remarques :

1. Les athlètes nés en 1999 restent encore internationalement junior jusqu'au 31 décembre 2018. Ils peuvent participer à Roulers à la compétition junior. Ils ne peuvent en aucun cas se qualifier pour les Championnats d'Europe de cross pour les espoirs (U23).
2. Les athlètes nés en 1996 restent encore internationalement espoir jusqu'au 31 décembre 2018. Ils peuvent se qualifier à Roulers pour les Championnats d'Europe de cross pour les espoirs (U23).
3. A Roulers, les athlètes qui veulent se qualifier pour la sélection, courent dans la même catégorie qu'aux Championnats d'Europe.
4. La commission de sélection se réserve le droit de ne pas remplacer un athlète sélectionné ou athlète qui déclare forfait pour les Championnats d'Europe.

Critères de sélection pour le relais mixte :

La sélection sera faite sur base des temps réalisés sur piste, sur le 1500m, au cours de la dernière saison estivale.

Une équipe ne sera inscrite au relais mixte qu'à **deux conditions** :

1. Au moins quatre athlètes (2 dames et 2 hommes) du top 4 du ranking national 2018 sur 1500m participeront au relais mixte.
2. Deux athlètes feront partie de l'équipe en tant que réservistes (une dame ayant une performance inférieure à 4.20 et un homme ayant une performance inférieure à 3.40 sur 1500m, au cours de la dernière saison estivale).

Remarques :

1. La LRBA sélectionnera 3 dames et 3 hommes pour le relais mixte.
2. La commission de sélection se réserve le droit de ne pas remplacer un athlète sélectionné ou athlète qui déclare forfait pour les Championnats d'Europe.